

VANNIER Elodie	2 rue des Chardonnerets 06 20 40 65 64	Bazouges					X	de manière exceptionnel le							
----------------	---	----------	--	--	--	--	---	----------------------------------	--	--	--	--	--	--	--

13

Précisions : Ce tableau contient la liste de toutes les assistantes maternelles agréées sur la commune concernée.

Le parent employeur doit s'assurer que l'assistante maternelle a bien suivi les 60 premières heures de formation obligatoire et l'initiation aux gestes de secourisme en lui demandant l'attestation. (Articles L.421-14 et D.421-45 du Code de l'Action Sociale et des familles)

Les informations qui figurent dans cette liste ont été transmises au RAM par les assistantes maternelles concernées.

Pour toute information complémentaire concernant les assistantes maternelles, vous pouvez consulter le site internet de la CAF <https://www.monenfant.fr/>

(a): Place JOURNEE = Place pour un enfant non scolarisé

(b): Place SCOLAIRE = Place pour un enfant scolarisé à temps complet ou incomplet.